



**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**  
**Lamballe, le jeudi 23 janvier 2020**

## *Contrat d'objectifs "Métallurgie"*

# **Adapter les compétences et répondre aux besoins du secteur**

**Emploi, compétences, formation et orientation : l'État, la Région Bretagne et les partenaires sociaux de la métallurgie s'engagent à agir, ensemble, sur ces quatre volets indissociables pour répondre aux enjeux de la branche professionnelle, qui emploie 54 000 personnes en Bretagne. Avec cette volonté commune, leurs représentants ont signé un contrat d'objectifs pour la période 2019-2022, ce jeudi, dans les locaux de l'entreprise TFE (Tôlerie Fine Électronique), à Lamballe.**

*Les signataires présents : Michèle KIRRY, Préfète de la région Bretagne, Loïg CHESNAIS-GIRARD, Président de la Région Bretagne, Georgette BRÉARD, Vice-présidente de la Région Bretagne à la formation et l'orientation chargée de l'animation et du suivi du contrat, Paul QUÉNET, DAFPIC représentant le Recteur de la région académique Bretagne, François COUDRON, représentant de l'Union des Industries et des Métiers de la Métallurgie (UIMM) de Bretagne, Steven SCULLER, représentant du syndicat CGT Métaux, Fabrice BOMME, représentant du syndicat CFDT UMMB, et Pierre CONTESSE, représentant du syndicat FO Métaux.*

En Bretagne, la métallurgie concentre un emploi industriel sur trois. Elle regroupe ainsi plus de 2 000 entreprises dans le travail des métaux, la construction navale, automobile, aéronautique et spatiale, la production de biens d'équipement industriels ou encore l'électronique. Socle historique du développement industriel breton, ces entreprises sont aussi positionnées sur des filières émergentes à haut potentiel : énergies marines renouvelables, cybersécurité...

Technologique mais aussi organisationnelle et managériale, la transformation du monde industriel en cours - à des rythmes différents selon les domaines et la taille des sociétés - et l'avènement de l'« Industrie du futur » obligent ces entreprises à relever plusieurs défis :

- la nécessité d'attirer plus de jeunes, pour faire face aux difficultés de recrutement et à une pyramide des âges vieillissante ;
- la féminisation des métiers, alors que les femmes ne représentent qu'un quart des salariés (22%) ;
- la poursuite des actions en matière d'amélioration des conditions de travail et l'adaptation des compétences des salariés aux nouvelles technologies et aux exigences de démarches environnementales.

**L'État, la Région et les représentants de la branche décident de conjuguer leurs forces** pour adapter les compétences afin que les perspectives d'emplois profitent pleinement à la Bretagne, ses territoires, ses entreprises et ses actifs.

### **Quatre défis à relever**

Le contrat d'objectifs emploi, compétences, formation & orientation "Métallurgie" formalise les engagements des partenaires. Il porte sur la période 2019-2022 et vise à répondre à plusieurs enjeux :

- **anticiper les besoins en compétences** et préparer aux métiers de demain,
- **accompagner la montée en compétences** des actifs, dans un contexte d'accélération des mutations technologiques et organisationnelles,
- **anticiper et accompagner les évolutions engendrées par les transitions énergétiques, environnementales et numériques** sur les métiers et les besoins en compétences,
- **favoriser une meilleure appréhension de la réalité des métiers** et leurs conditions d'exercice participant, plus globalement, aux processus d'orientation et d'évolution professionnelles.

#### Contacts presse

Région Bretagne – Service presse : 02 99 27 13 54 | presse@bretagne.bzh

Préfecture – Bénédicte Villeroy de Galhau : 02 99 02 11 80 | benedicte.villeroy@ille-et-vilaine.gouv.fr

Union des Industries et Métiers de la Métallurgie de Bretagne – Carole Gilles : 02 99 12 59 44 | cgilles@uimmbretagne.fr

Académie de Rennes – Pôle communication : 02 23 21 73 23 | communication@ac-rennes.fr

## Trois ambitions partagées

L'objectif est d'évoluer dans un **cadre quadripartite**, pour une meilleure articulation des acteurs ainsi qu'un décloisonnement des approches permettant de construire des réponses globales.

À travers le contrat d'objectifs emploi-compétences-formation-orientation, les partenaires s'engagent ensemble autour de **3 ambitions**, dont la mise en œuvre s'appuiera sur un **diagnostic emploi-compétence**, partagé et élargi, élaboré à partir des données produites par l'Observatoire de la métallurgie en Bretagne :

- proposer une offre de formation adaptée et complémentaire : **développement des formations en alternance**, qui constituent des leviers d'intégration durable dans une profession ; **construction**, en formation continue, de **parcours qualifiants renouvelés** dans leur contenu, au travers d'approches modulaires ou intégrant des temps de mise en situation en entreprise,
- améliorer la connaissance du secteur et de ses métiers auprès de tous les publics : **production d'informations** en lien avec les réalités socio-économiques en termes d'emplois participant à alimenter l'outil interactif **Cléor**<sup>(1)</sup> et la future plateforme **IDÉO** ; **développement d'actions très en amont** afin de **modifier les représentations** et agir en faveur de la **fématisation des métiers**, organisation d'événements permettant de faire découvrir les métiers tels que les **Olympiades des métiers** ou la **Semaine de l'Industrie**,
- accompagner les entreprises dans leur gestion prévisionnelle des emplois et des compétences : mise en place d'**actions permettant de développer des démarches de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences** au sein des entreprises ; **accompagnement RH des dirigeants** ; **développement du numérique** pour faire face aux mutations économiques auxquelles sont confrontées les entreprises.

**Les transitions numérique et environnementale constituent des axes de travail transversaux majeurs** dans la mise en œuvre de ce contrat d'objectifs.

Les actions du contrat d'objectifs seront déployées en complémentarité avec les initiatives menées par les Campus des Métiers et des Qualifications (CMQ) « Industries de la Mer », « Technologies et Usages Numériques » mais aussi le Campus des industries navales (CINav), ainsi que les campus de proximité positionnés sur les questions industrielles.

## Moyens et pilotage

Pour mener à bien ce contrat, **chaque partenaire mobilise les moyens relevant de sa compétence** en veillant à la bonne articulation et complémentarité des actions mises en œuvre.

Instance de concertation et de coordination, **le comité d'orientation**, constitué de représentants des signataires, **se réunira au moins une fois par an** afin de définir les axes de travail, de valider les **axes de travail annuels**, d'organiser le suivi et d'établir un **bilan des actions**.

### Le 4<sup>e</sup> contrat d'objectifs signé en Bretagne

Avant de signer ce jeudi le contrat d'objectifs "**métallurgie**" avec les partenaires sociaux de la filière, l'État et la Région Bretagne s'étaient auparavant engagés sur les mêmes bases avec les représentants des branches professionnelles "**bâtiment**" (mai 2019), "**produits de la pêche et de l'aquaculture**" (novembre 2019) et "**Travaux Publics**" (janvier 2020).

<sup>(1)</sup> Cléor est un outil numérique d'appui à l'élaboration de son projet professionnel, destiné à l'ensemble des publics. À partir d'un choix de métier, secteur d'activité, ou selon le profil de l'utilisateur, ce site propose des informations sur les filières et professions, leur tendance d'évolution, les recrutements en cours, ainsi que les passerelles possibles d'un métier à l'autre, avec ou sans formation. [cleor.bretagne.bzh](http://cleor.bretagne.bzh) permet aussi d'entrer en contact avec une structure d'accompagnement pour bénéficier de conseils personnalisés sur un projet professionnel. Courant 2020, Cléor intégrera la plateforme d'information et d'appui à l'orientation IDÉO

## Le secteur de la métallurgie en Bretagne

- La métallurgie rassemble **2 000 entreprises** sur le territoire breton.
- Les **entreprises de moins de 50 salariés** représentent **9 établissements sur 10** et concentrent **1 tiers des emplois**.
- Sur les 54 000 salariés que compte le secteur en Bretagne, **38% exercent dans l'Ille-et-Vilaine, 29% dans le Finistère, 20% dans le Morbihan et 13% dans les Côtes d'Armor**.
- **Les ouvriers représentent 1 emploi sur 2**, devant les techniciens et agents de maîtrise (22%) et les ingénieurs et cadres (16%).
- **5 000 intérimaires** sont employés par les entreprises de la métallurgie.
- **Les femmes** ne représentent que **22% des salariés** de ce secteur.
- En 2019, **5 000 projets d'embauche ont été recensés**, soit une progression de **+48%** par rapport à 2018.